



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 7 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale des Territoires (DDT)

Secrétariat Général

Arrêté N °2015049-0001 - Arrêté portant application de l'arrêté n ° 2014-258-0002 portant délégation de signature à M. Jean- Luc Sagnard, Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées (ordonnancement secondaire).

..... 1



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2015049-0001

**signé par
DDT - Directeur**

le 18 Février 2015

**65 - Direction Départementale des Territoires (DDT)
Secrétariat Général**

Arrêté portant application de l'arrêté n °
2014-258-0002 portant délégation de signature
à M. Jean- Luc Sagnard, Directeur
Départemental des Territoires des Hautes-
Pyrénées (ordonnancement secondaire).



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DES HAUTES-PYRÉNÉES

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° :

**portant application de l'arrêté n° 2014-258-0002
portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Luc SAGNARD,
Directeur Départemental des Territoires
des Hautes-Pyrénées
(ordonnancement secondaire)**

**Le Directeur Départemental
des Territoires**

- Vu** le Code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 90-232 du 15 mars 1990 relatif au compte de commerce des « opérations industrielles et commerciales » des directions départementales de l'équipement » ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** la circulaire 80-132 du 1er octobre 1980 relative au système comptable et de gestion financière des services extérieurs de l'Etat modifiée par la circulaire 98-24 du 17 février 1998 ;
- Vu** la circulaire DAFAG/AFJ3 du 10 juin 1996 relatif à la délégation des Préfets pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;
- Vu** la circulaire 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- Vu** les circulaires des 7 juillet et 31 décembre 2008 relatives à l'administration départementale de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-064-0005 du 5 mars 2014 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 3 septembre 2014 nommant M. Jean-Luc SAGNARD, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, en qualité de Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2014258-0002 du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Luc SAGNARD, Directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire;
- Sur proposition du Directeur Adjoint ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël FRAYSSE, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental des Territoires Adjoint, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Départemental des Territoires, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée, à :

- Mme Christiane COUSSAN, Attachée d'Administration, Secrétaire Général Adjoint, assistée de Madame Michèle DARRE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Chef du Bureau Ressources Matérielles et Financières et en cas d'absence ou d'empêchement assisté de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 203, 215, 217, 309 et 333,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'affectation, de répartition des enveloppes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement en vue de leur comptabilisation et si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier Déconcentré :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;

- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service désignés ci-après :

- Monsieur M. Franck BOCHER – Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts (ICPEF), Chef du Service Urbanisme, Foncier, Logement (SUFL) ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Henri DELON, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (IDTPE), Chef Adjoint du Service Urbanisme, Foncier, Logement, assistés de Monsieur Alex BOUARD, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE) pour la gestion du BOP 135 à travers l'outil GALION et de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE) au SEREF, pour la gestion sous CHORUS du BOP 135 et en cas d'absence ou d'empêchement assistés de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS du BOP 135

- Monsieur M. Benoît GANDON – Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (IDTPE), Chef du Service Environnement Ressource en Eau et Forêt (SEREF), ou en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Benoît LISCH, Ingénieur Divisionnaire

Agriculture et Environnement (IDAE) assistés de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), pour la gestion sous CHORUS des BOP 113 et 149, et en cas d'absence ou d'empêchement assistés de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 113 et 149

- Monsieur Gautier GUERIN, Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts (IPEF), Chef du Service Energie Risques et Conseil en Aménagement Durable (SERCAD), assisté de Madame Véronique MOUNIC, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe normale (SACDD-CN) pour la gestion sous CHORUS du BOP 207 (actions 1 et 3) et de Madame Marie-Claire ANDRY, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), pour la gestion sous CHORUS du BOP 181 et du compte n° B 461-74 et en cas d'absence ou d'empêchement assisté de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 207, 181 et du compte n° B 461-74 (fonds de prévention des risques naturels majeurs)

- Monsieur Marc NONON, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement (IDAE), Chef du Service Economie Agricole et Rurale, assisté de Madame Corinne PUYO, Ingénieur Divisionnaire Agriculture et Environnement (IDAE) et de Madame Michèle DARRE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Chef du Bureau des Ressources Matérielles et Financières au Secrétariat Général, pour la gestion sous CHORUS des BOP 154 et 206 et en cas d'absence ou d'empêchement assisté de Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général pour la gestion sous CHORUS des BOP 154 ET 206

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'affectation, de répartition des enveloppes d'autorisation d'engagement et de crédits de paiement en vue de leur comptabilisation et si nécessaire, de leur présentation au Contrôle Financier :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 50 000 € HT ;

- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Madame Michèle DARRE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Chef du Bureau des Ressources Matérielles et Financières au Secrétariat Général et en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Marielle PAMBRUN Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle (SACDD-CE), Conseiller de Gestion Management, au Secrétariat Général ,

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée dont le montant est inférieur à 15 000 € HT sur les BOP 203, 215, 217, 309 et 333,
- les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement, aux chefs de bureaux et aux collaborateurs du chef de bureau désignés dans le tableau ci-après :

Nom - Prénom	Fonction - affectation	BOP	Montant
Mme DARRE Michèle	Chef du BRMF (SG)	203 215 217 309 333	15 000,00 €
Mme PAMBRUN Marielle	Conseiller Gestion Management (SG)	203 215 217 309 333	15 000,00 €
M. PEYROU Marcel	BRMF / moyens généraux (SG)	203 215 217 309 333	1 500 €
Mme NOIRJEAN Aline	Déléguée au Permis de Conduire et Sécurité Routière (SERCAD)	207	3 000 €
Mme Marie-José BOELLMANN	Bureau Sécurité Routière, Transports, Déplacements, Défense (SERCAD)	207	3 000 €
M. ROGER Xavier	Bureau Risques Naturels et Technologiques (SERCAD)	181 Compte B n° 461-74 (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)	7 500 € 3 000 €
M. VOS Jean-Hugues	Chef de la Mission Post-Crués	Compte B n° 461-74 (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)	10 000 €

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques de toute nature, en vue notamment d'engager les dépenses des marchés publics passés suivant une procédure adaptée sur la base des montants visés dans le tableau ci-avant.

Article 6: Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014356-0003 du 22 décembre 2014.

Article 7 : M. le Directeur Départemental des Territoires et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

TARBES, le 18 FEV. 2015

Le Directeur Départemental
des Territoires

Jean-Luc SAGNARD

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible section header or title.

Faint, illegible text, possibly a sub-section or a list item.

Faint, illegible text, possibly a sub-section or a list item.